



# BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

## Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du lundi 19 octobre 2009

### Sont présents :

Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Hubert Busson, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie Paule Burguin, Gilbert Duval, Maryline Jugault, Patrice Périon, Jérôme Robin, Thierry Vaillant.

### Pouvoir :

Personnes absentes excusées : Mikaël Gombaudo, Béatrice Malgogne, Philippe Saloux, Pascal Ravache

Patrice Périon est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20 h.

### 1-Approbation des comptes rendus des séances du 17 et 30 septembre 2009

Deux observations sont faites, l'une concerne le compte-rendu du 17 septembre : une précision est apportée au programme voirie 2010, il s'agit de la route de la Butte du Moulin et non la desserte. L'autre observation concerne le compte rendu du 30 septembre : pour respecter l'enveloppe budgétaire 300 recueils seront achetés à l'association Art Thé et non 350 dans un premier temps.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire demande l'autorisation au Conseil de rajouter un point : le projet d'extension du périmètre de la zone Natura 2000 au site « le Marais ».

### 2- Atelier technique : étude de la proposition de Monsieur Roland Denis

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une nouvelle proposition de Monsieur Roland DENIS, celui-ci propose à la vente seulement les bâtiments et une surface de terrain d'environ 3 000m<sup>2</sup>.

Le montant de la transaction lié à cette nouvelle proposition est de 61 500 euros, plus les frais d'acte.

Le Maire propose au Conseil Municipal les bases de cette dernière négociation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à négocier sur ces bases.

### **3- Natura 2000 : projet d'extension du site « Marais de Vilaine »**

En date du 14 septembre 2009, le Préfet du Morbihan a soumis en consultation le projet d'adaptation et d'extension du périmètre « Marais de Vilaine » dans le cadre de Natura 2000.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande la prise en compte des modifications ci-après dans le nouveau tracé de périmètre, comme étudié avec la chargée de mission Natura 2000, Anne Le Normand :

- retrait du boisement non alluvial, entre « le Bout du Pré » et « la Noë »,
- retrait des terres hautes labourées, entre « la Métairie » et « le Marais ».

### **4- Divers**

#### **4.1- Plan de relance : FCTVA 2009**

Le Maire rappelle les termes de la convention passée avec le Préfet du Morbihan dans le cadre du plan de relance pour bénéficier du Fonds de Compensation de la TVA des dépenses d'investissement de l'année 2008. La commune s'est engagée à effectuer des dépenses d'investissement d'un montant minimum de 177 852 euros. Après un point sur les dépenses effectuées au cours de l'année, il s'avère que tous les projets n'ont pas été réalisés pour des raisons de retard administratif pour le lotissement du Port Bily ou de négociation pour l'atelier technique communal.

Après concertation, le Conseil Municipal décide d'engager les dépenses suivantes :

- travaux de busage « rue de la Barre »
- travaux d'assainissement au terrain de foot
- extension du programme voirie 2009
- travaux de l'église et de la Chapelle de la Salette

#### **4.2- Proposition d'achat d'un terrain communal**

Le Maire informe les conseillers que Monsieur Michel GUILLAS, demeurant « rue du Port Bily », possède un chenil situé dans un lotissement. Conscient des nuisances engendrées, celui-ci demande à la commune l'achat d'une superficie de 300 m<sup>2</sup> sur la parcelle ZA n°210, près de la zone artisanale des Brivaudais, pour pouvoir y transférer son chenil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de vendre une superficie de 300 m<sup>2</sup> sur la parcelle ZA n°210 à Monsieur GUILLAS,
- décide d'un prix de vente de 0,25€/m<sup>2</sup> (terrain situé en zone agricole),
- autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires.